

Résumé de projet déposé dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional 2024

Informations sur le demandeur

Nom

Mezei

Prénom

Anne

Organisation / Nation ou communauté autochtone

APEL

Adresse de courriel

anne.mezei01@gmail.com

Numéro de téléphone

(514) 914-5447

Informations sur le projet déposé

Numéro de projet

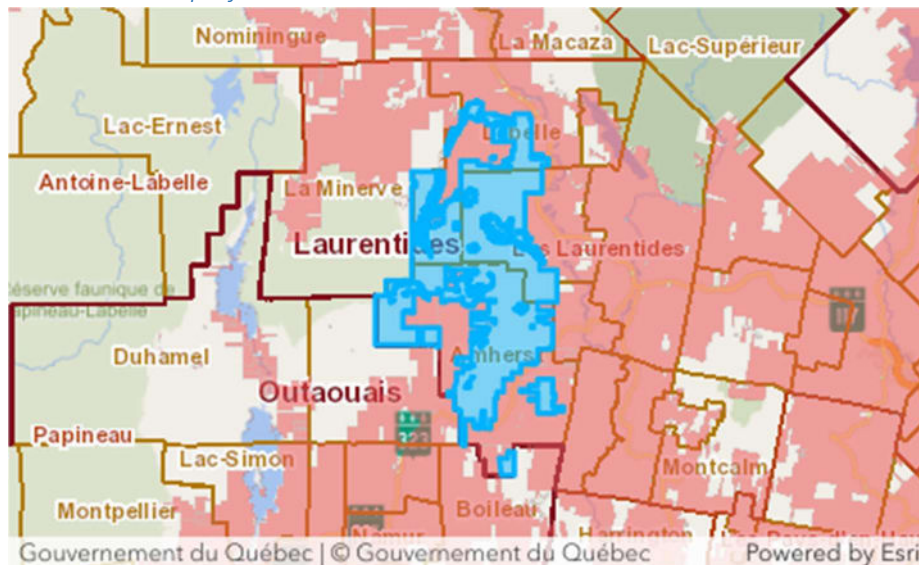
PR-1251787

Nom du projet

Projet Connectivité Maskinongé-la Rouge

Localisation du projet

Localisation du projet



Objectif de conservation 1

Milieus aquatiques d'intérêt (lac, rivière, herbier, marais salé, frayère, etc.)

Objectif de conservation 2

Importance pour la pratique d'activités de plein air

Objectif de conservation 3

Autre (à préciser dans l'une des zones de texte ci-dessous)

Statut d'aire protégée envisagé

Réserve biodiversité

Description du territoire visé

Le territoire visé est d'une superficie de 267 km², situé à la rencontre des municipalités de La Conception, d'Amherst et de Labelle dans la MRC des Laurentides (Voir Carte 1 Générale, Documents complémentaires), et inclut les aires de confinement du cerf de Virginie présentes (voir ci-bas). Il est aussi situé à la jonction de plusieurs autres projets d'aires protégées (Carte 1 Générale).

L'objectif principal de cette proposition d'aire protégée est de préserver tout l'écosystème de l'ensemble des lacs du secteur - en ciblant leurs bassins versants -, notamment les lacs Cameron, de la Sucrierie, des Trois-Montagnes et Labelle (Voir Carte 2 Bassins versants) Le territoire visé comporte plus de 40 lacs, habités ou encore sauvages, une partie de la rivière Rouge et de la rivière Maskinongé, qui mérite d'être protégés.

Le territoire ciblé comprend la partie est de la réserve faunique Papineau-Labelle, sous la gestion de la SÉPAQ, de même que l'ensemble de la pourvoirie Baroux. Des érablières en exploitation sont aussi présentes sur le territoire, notamment la vaste érablière Juneau (Carte 3 Principaux droits existants).

Les associations de lacs déploient de nombreuses activités, avec le soutien de leur municipalité respective, qui contribuent au suivi et au maintien de la santé des lacs (note 1, ci-bas). Jusqu'à présent on a pu préserver une bonne qualité d'eau, mais le territoire environnant qui compose les bassins versants demande à être protégé de façon concrète. Le développement du territoire (forêts), la présence de plus en plus marquée de plantes envahissantes, la dégradation des rives sont des exemples concrets de menaces affectant la qualité de l'eau, les lacs et leur bassin versant.

Signe de son importance pour la faune, le territoire, visé par ce projet, contient déjà plusieurs aires protégées comme des refuges biologiques et des aires de confinement du cerf de Virginie (Voir Carte 1 Générale). Mentionnons que les proposeurs souhaitent que l'aire de confinement du cerf de Virginie entre les Lacs de la Sucrierie et Cameron soit intégrée à la réserve de biodiversité, de même que celle du lac Barbotte du côté de Labelle, afin d'y interdire toute coupe forestière.

Le territoire ciblé est principalement forestier, mais compte aussi une multitude de milieux humides, de cours d'eau et d'habitats pour la faune ainsi que de multiples sentiers récréotouristiques. Ces derniers auraient avantage à être intégrés dans un réseau de sentiers bonifié et cohérent. Le territoire visé serait aussi propice au développement d'une nouvelle offre récréotouristique, et représente une réelle opportunité en termes de connectivité écologique.

(1) tests physico-chimiques, bactériologiques et de transparence, recours à des firmes spécialisées en protection de l'environnement, gestion des mises à l'eau, contrôle et/ou

éradication d'espèces exotiques envahissantes, promotion de la revégétalisation des berges, etc.

Raisons justifiant la protection du territoire visé

Préserver les milieux humides

Compte tenu de l'étendu du territoire visé, et de son relief montagneux, les gains en termes de conservation de milieux humides et hydriques et le maintien de la connectivité hydrologique pourraient être importants.

Le territoire visé compte des dizaines de milieux humides (Voir Carte 4 Milieux humides et aires protégées inscrites au registre), ainsi que de vastes complexes tourbeux.

Les tourbières sont des écosystèmes clés dans la région visée et contribue à l'atténuation de l'érosion et des inondations plus fréquentes à cause des changements climatiques. Elles fournissent ainsi plusieurs services écologiques d'importance notamment en tant qu'habitat pour la biodiversité. Les tourbières représentent aussi des puits de carbone qui contribuent à la lutte aux changements climatiques.

Améliorer la protection des lacs

La proposition vise à protéger quatre grands lacs (Trois-Montagnes, Cameron, Labelle et de La Sucrierie), plusieurs autres lacs évoqués plus haut, ainsi que la rivière Maskinongé. Le territoire est établi en fonction des bassins versants afin de préserver la qualité de l'eau de ses cours d'eau (Carte 2).

Les changements climatiques représentent une menace sur le système hydrographique. Les coupes forestières et les pluies diluviennes, que nous connaissons depuis quelques années, viennent amplifier les fluctuations des niveaux d'eau. La préservation des bassins versants, et notamment des terres humides et des tourbières, doit être priorisée.

Le maintien de la qualité de l'eau est d'autant plus important qu'une proportion significative de riverains puisent leur eau potable directement dans les cours d'eau.

Protéger la faune, la flore et ses habitats

Le nouveau statut des territoires ciblés assurera une conservation accrue des habitats fauniques en permettant notamment d'offrir des couloirs de déplacement aux espèces fauniques via la protection de corridors écologiques..

Au moins deux espèces en situation précaire ont été retrouvées à proximité (voir Formulaire joint).

Soutenir la connectivité locale et régionale

Il n'existe présentement que de petites aires protégées et la vaste majorité de celles-ci sont de

catégories IV ou VI. La désignation d'au moins trois de ces aires protégées est « en cours de réévaluation » (Tableau 1 EXCEL, documents complémentaires). Ces espaces ne sont pas protégés des coupes forestières ou activités minières.

La proposition permettrait de consolider la connectivité écologique de la région :

Elle est voisine de la proposition d'aire protégée Marie-Lefranc-Petite-Nation et du Parc national du Mont-Tremblant ainsi que de plusieurs autres projets d'aires protégées (Voir Carte générale, documents complémentaires).

Elle représente un maillon important du corridor Oka-Tremblant (suivant une analyse de connectivité régionale réalisée par Éco-corridors laurentiens), à la fois en tant que noyaux de conservation et en tant que corridors (Voir Carte 5 Corridor Oka-Tremblant)

Description des impacts sociaux et économiques potentiels, positifs et négatifs, liés à la protection du territoire visé

La proposition permettra :

- Le maintien du caractère sauvage et intègre des paysages pour favoriser le développement de sentiers de randonnée qui relieraient les communautés situées au nord de la route 323 et à l'ouest de la route 117.
- Un soutien tangible aux efforts déployés par les associations de lacs et les municipalités pour assurer la qualité de l'eau et la protection de l'environnement.
- Une meilleure concertation entre de petites communautés éloignées les unes des autres.
- La possibilité de relier le sentier des villages (Amherst), le sentier des Zingues (La Minerve) et le sentier national (entre Labelle et la Conception) afin de rapprocher les collectivités et d'améliorer l'accès à la nature.
- La conservation des sentiers VTT, de Quad et de motoneige existant dans une réserve de biodiversité. Ils devront être encadrés et balisés. Le développement de nouveaux sentiers motorisés serait considéré dans le respect d'un éventuel plan de conservation.
- La protection durable du territoire contre le développement des industries forestière et minière qui mettent en péril l'habitat faunique et la qualité de nos lacs et rivières.
- La préservation du milieu naturel qui assurera la pérennité des pourvoiries et des activités écotouristiques de plus grande envergure : chasse, pêche, vélo, randonnée pédestre, ski de fond...
- L'accueil, dans les villages, d'une nouvelle clientèle de randonneurs (trekking, vélo de montagne, ski de fond...)
- La création d'une nouvelle offre récréotouristique, par exemple, le développement d'hébergement et de refuges sur les territoires proposés.
- Le maintien, voire la bonification, de la valeur marchande des propriétés (revenus fonciers) par la préservation de la qualité de l'eau des lacs.
- Le maintien de la qualité de l'eau des lacs en tant que source d'eau potable de plusieurs résidents.

- L'amélioration et le maintien d'accès à la nature ainsi que la bonification et pérennisation de l'offre récréotouristique ayant des retombées économiques pour la communauté et les municipalités.

Liste des documents joints

Lettres_appui_Maski-Rouge.zip, 4.26MB

Shapefiles_Maski-Rouge.zip, 0.31MB

Cartes_Maski-Rouge_2.zip, 4.1MB

Cartes_Maski-Rouge_1.zip, 7.04MB